



www.inn000.fr



www.lce9.com

SOUTENEZ MECENAT CHIRURGIE CARDIAQUE !

**L'association INNOOO LCE9 soutient l'action de
Mécénat Chirurgie Cardiaque.
Ensemble, finançons l'opération d'un enfant atteint de malformation cardiaque.**



UNE MALADIE QUI JUSTIFIE NOTRE ACTION

Dans le monde, près d'un enfant sur 100 naît avec une malformation cardiaque grave. Qu'elles soient d'origine infectieuse ou congénitale, ces maladies sont souvent mortelles. Seule la chirurgie peut les guérir. Ce traitement existe, il fait appel à des techniques médicales très pointues, rodées, mais extrêmement coûteuses. De nombreux enfants ne peuvent être opérés pour des raisons essentiellement financières.

LA VOCATION DE L'ASSOCIATION

L'association Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde se mobilise en faveur de ces enfants en les prenant en charge, en assurant le financement de leur opération et leur séjour en France (1 mois et demi environ). Le Professeur Francine Leca, Présidente de l'association, ont initié ce grand réseau de solidarité en 1996.

FINANCEMENT ET FONCTIONNEMENT

Le budget théorique du séjour d'un enfant s'élève à plus de 20 000 €. Grâce aux concours des bénévoles et des partenaires logistiques, ce budget est réduit au coût d'hospitalisation, soit 10 000 € aux frais de l'association.

RÉSULTATS

Environ 140 enfants par an sont désormais opérés par l'association.

OBJECTIF

L'association INNOOO LCE9 se mobilise pour recueillir 10 000 euros pour sauver un enfant.

BULLETIN DE SOUTIEN Association INNOOO LCE9

A compléter et à retourner à

Mécénat Chirurgie Cardiaque - 33, rue Saint-Augustin - 75002 Paris - Tél. : 01-49-24-02-02

De la part de :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :

oui, je souhaite apporter mon soutien aux enfants cardiaques, en vous adressant un chèque d'un montant de euros
(chèque libellé à l'ordre de Mécénat Chirurgie Cardiaque - enfants du monde en mentionnant au dos la mention « Association INNOOO LCE9 »)

Dispositions fiscales - Mécénat Chirurgie Cardiaque est reconnue de bienfaisance et donc assimilée à une association reconnue d'utilité publique. Vous bénéficiez des déductions fiscales maximum prévues par la loi : Don des entreprises : 60% du montant du don déductible de l'IR ou l'IS à hauteur de 5/1000 du chiffre d'affaire HT reportable sur 5 ans.

Don personnel : l'association est reconnue d'aide aux personnes en difficultés : le montant du don est déductible à hauteur de 75% dans la limite de 495 euros (66% au-delà)

Plus d'Informations sur <http://www.inn000.fr> - <http://www.mecenas-cardiaque.org> - <http://www.lce9.com>